

## ***Lexique budgétaire***

<p><b>Comptabilité d'exercice</b> <i>(Accrual Basis)</i></p>	<p>Méthode de comptabilité qui consiste à constater les faits économiques au moment où ils se produisent, sans considération du moment où ils font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement.</p>
<p><b>Augmentation de l'évaluation</b> <i>(Assessment Lift)</i></p>	<p>Augmentation totale de l'assiette de calcul d'une année à l'autre.</p>
<p><b>Budget d'immobilisations</b> <i>(Capital Budget)</i></p>	<p>Plan de financement des dépenses à long terme, comme pour des immobilisations corporelles, y compris des installations ou des éléments d'infrastructure</p>
<p><b>Dépenses en immobilisations</b> <i>(Capital Expenditures)</i></p>	<p>Argent dépensé pour acquérir ou améliorer des biens corporels.</p>
<p><b>Fonds de capital et d'emprunt</b> <i>(Capital Fund)</i></p>	<p>Argent mis de côté pour l'achat d'immobilisations corporelles.</p>
<p><b>Capital du fonds d'administration</b> <i>(Capital for Operating)</i></p>	<p>Désigne les projets d'immobilisations financés directement par le fonds d'administration. Pour cette raison, on utilise parfois l'expression financement par répartition ou financement au fur et à mesure.</p>
<p><b>Indice du prix à la consommation</b> <i>(Consumer Price Index)</i></p>	<p>Indicateur des changements des prix à la consommation imposés aux Canadiens. On l'obtient en comparant au fil du temps le coût d'un panier de provisions acheté par le consommateur, qui comprend notamment la nourriture, les vêtements, le dentifrice et le savon.</p>
<p><b>Déficit</b> <i>(Deficit)</i></p>	<p>À la fin de l'exercice financier, montant correspondant à la différence entre les dépenses de fonctionnement et les frais d'exploitation. Il s'agit d'un montant négatif.</p>
<p><b>Dépenses</b> <i>(Expenditures)</i></p>	<p>Il y a trois types de dépenses : les <b>dépenses fixes</b> (intérêt ou frais de la dette, contrat des services de police, assurance), les dépenses <b>semi-variables</b> (salaires et traitements, contrats de matériel, subventions à long terme) et les <b>dépenses variables</b> (subventions communautaires, activités promotionnelles, paiement des heures supplémentaires, fournitures de bureau).</p>

<p><b>Principes comptables généralement reconnus</b> <i>(Generally Accepted Accounting Principals)</i></p>	<p>Ensemble de principes comptables normalisés défini par l'Institut canadien des comptables agréés.</p>
<p><b>Services fiscaux</b> <i>(Fiscal Services)</i></p>	<p>Votre contribution au développement du capital et à l'avenir de notre ville. Cela inclut le paiement de l'intérêt et le remboursement du principal de la créance de la Ville au titre de capital.</p>
<p><b>Exercice financier</b> <i>(Fiscal Year)</i></p>	<p>Période de douze mois servant à enregistrer les transactions financières. L'exercice de la Ville de Moncton va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.</p>
<p><b>Recettes non fiscales</b> <i>(Non Tax Revenues)</i></p>	<p>Recettes tirées d'autres sources. Exemples : frais pour utiliser certains services (comme les programmes de loisirs et le transport en commun) et contraventions.</p>
<p><b>Budget de fonctionnement</b> <i>(Operating Budget)</i></p>	<p>Budget qui comprend les dépenses de fonctionnement quotidiennes de la municipalité, y compris les frais sur la dette, le capital du fonds d'administration et le paiement au compte de réserve comme les recettes fiscales, les subventions, l'intérêt accumulé sur les investissements, les frais de service, les licences et permis, etc. Les dépenses budgétées totales doivent être égales aux recettes budgétées totales.</p>
<p><b>Coûts de fonctionnement</b> <i>(Operating Costs)</i></p>	<p>Frais découlant des opérations quotidiennes d'une municipalité.</p>
<p><b>Taux d'impôt foncier</b> <i>(Property Tax Rate)</i></p>	<p>Le <b>taux d'impôt foncier</b> est le taux par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière. Le taux d'impôt foncier actuel est de 1,6469.</p>
<p><b>Réserve</b> <i>(Reserves)</i></p>	<p>Compte dans lequel on accumule des fonds dans le but de remplacer en temps utile des éléments de l'infrastructure municipale et éviter ainsi des fluctuations importantes dans les coûts annuels des services.</p>
<p><b>Revenus ou recettes</b> <i>(Revenues)</i></p>	<p>Comprend le revenu de l'impôt foncier, les subventions inconditionnelles et les autres sources de revenus (licences, honoraires, etc.). Les fonds fournis à la Ville de Moncton pour payer le coût de la prestation des services.</p>

<p><b>Niveaux de service 1-2-3</b> <i>(Services Levels 1-2-3)</i></p>	<p>Niveau 1 : Activité/services existants (montants en fonction de l'année courante) Niveau 2 : Changement permanent apporté au budget Niveau 3: Changements apportés une seule fois au budget</p>
<p><b>Excédent ou surplus</b> <i>(Surplus)</i></p>	<p>À la fin de l'exercice financier, montant correspondant à la différence entre les revenus de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un montant positif.</p>
<p><b>Subvention inconditionnelle</b> <i>(Unconditional Grant)</i></p>	<p>Financement fourni par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu de la <i>Loi sur l'aide aux municipalités</i> afin d'aider les municipalités dans la prestation des services locaux.</p>